

# Délibération n° 2018-04-14

Extrait du registre des délibérations  
 du conseil communautaire du 20 septembre 2018

**Objet**

Convention de mise à disposition de moyens entre le CCAS d'Issoire et l'Agglo Pays d'Issoire

**Rapporteur**

BRONNER Ulrick

**Date de convocation**

13 septembre 2018

**Date d'affichage du compte rendu**

28 septembre 2018

**Nombre de conseillers**

En exercice : 126

Présents : 87

Votants : 101

Pour : 101

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
		BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge		BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
		CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude	DALMAS André	
		DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard	ESPEIL Michel
FANJUL José	FONTANIVE Pierrette	
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	
GELLY Guy		GOUEZEC Jean-François
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LABUSSIERE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
		LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAI René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean	MONTABRUT Paulette	
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAGESSE Pierre
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	PETILH Sandra
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	SAUTEREAU Catherine
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
THEVENET Emilie	TINET Georges	TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (14) : BARRAUD Bertrand à KAROUTZOS Christian, BASTIEN Gérard à HERBST Nadine, BERTHELOT Pascal à RODDIER Gilles, BLANJARD Michel à NICOLLET Michel, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrich, DENAIVES Catherine à BACQUET Jean-Paul, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GAUTHIER Isabelle à JAMON Marc, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRE Annick, PELOU Michel à MAHOUDEAUX Gaëlle, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, CREGUT François, ESBELIN Nicole, FRAISSE Jean-Luc, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélie, ROCHETTE Christophe.

Absents (25) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, FRADIN Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MAERTEN Christian, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**VU** l'avis du comité technique en date du 06 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que la convention de mise à disposition faisant l'objet de cette délibération est conclue dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération, laquelle englobe notamment la gestion du Foyer de jeunes travailleurs (FJT) et la conception et mise en œuvre d'un programme territorial d'insertion sociale et professionnelle (PISP) se traduisant notamment par la gestion d'ateliers en chantier d'insertion ;

**CONSIDÉRANT** que la gestion du FJT, auparavant confiée par la ville d'Issoire au CCAS d'Issoire, a fait l'objet d'un transfert à l'ancienne communauté de communes Issoire Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2016 puis à l'Agglo Pays d'Issoire lors de la fusion intervenue au 01 janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que, lors du transfert de compétence, une convention de mise à disposition de service a été mise en place afin de tenir compte à la fois du transfert partiel de compétence et d'une logique de mutualisation des moyens ;

**CONSIDÉRANT** qu'en parallèle, le projet d'insertion de l'Agglo Pays d'Issoire prévoit l'accompagnement de 180 bénéficiaires des parcours d'insertion pilotés et coordonnés par la communauté d'agglomération ;

**CONSIDÉRANT** qu'en ce qui concerne les Ateliers et Chantiers d'Insertion (50 personnes), l'engagement de l'Agglo Pays d'Issoire est de recevoir ces personnes à raison d'un entretien hebdomadaire d'une heure ;

**CONSIDÉRANT** que, par ailleurs, l'ensemble des bénéficiaires du PISP sont reçus chaque trimestre en entretien, et que le service insertion reçoit régulièrement un ensemble de partenaires de l'emploi, de l'action sociale et

de la santé ;

**CONSIDÉRANT** que, dans l'attente de la réalisation de la maison de service tête de réseau sur le Site des Pradets, le service insertion de la communauté d'agglomération est hébergé dans les locaux du CCAS de la ville d'Issoire, locaux mis à disposition de ce dernier à titre gratuit par la ville d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que, pour l'exercice de la compétence action sociale d'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération, le CCAS de la ville d'Issoire met ainsi à disposition de la communauté d'agglomération :

- des locaux à usage exclusif ou partagé dans la Maison du Social ;
- du mobilier et du matériel ;
- une partie de ces services : Accueil du public, Entretien des locaux, Accueil et veille de nuit et Service socioéducatif ;

**CONSIDÉRANT** que ces mises à disposition s'inscrivent dans la démarche de mutualisation de moyens entre établissements publics voulus par les deux structures, dans un souci de maîtrise de la dépense publique et d'optimisation des moyens tout autant que de bonne organisation des services, et qu'elles faisaient l'objet auparavant de plusieurs conventions ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'apporter plus de lisibilité sur la coopération entre les deux établissements, il est proposé de conclure une convention unique regroupant l'ensemble des moyens mis à disposition au profit du service insertion et du FJT de la communauté d'agglomération ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de moyens entre le CCAS de la ville d'Issoire et la communauté d'agglomération, dont le projet est annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 05/10/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/10/2018